

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23 décembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16 et 17 décembre 2013

2013 V 48G Vœu relatif à l'Hôtel-Dieu.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Considérant le vœu présenté par Mme Danielle SIMONNET et M. Alexis CORBIERE pour le retour des services nécessaires au bon fonctionnement de l'Hôtel-Dieu ;

Considérant les vœux de l'Exécutif des séances des 11 et 12 février 2013, 10 et 11 juin 2013, 8 et 9 juillet 2013, 14 et 15 octobre, et des 12 et 13 novembre 2013 ;

Considérant l'attention permanente du Conseil de Paris sur la question des urgences hospitalières à l'Hôtel-Dieu et dans les hôpitaux avoisinants ;

Considérant la mise en place d'un groupe de travail du Conseil de Paris réunissant les élus de tous bords politiques souhaitant travailler pour dégager les pistes d'une solution optimale pour l'Hôtel-Dieu, les travaux qui ont été menés avec les auditions de la direction de l'AP-HP, du Président de la CME et des porteurs des différents projets et des syndicats représentant les personnels hospitaliers, et la séquence de travail de ce groupe qui s'est tenue afin d'examiner la question des urgences à Paris et à leur évolution à court et moyen terme ;

Considérant que le nouveau Directeur général de l'AP-HP, Martin HIRSCH, a mené depuis son arrivée de très nombreux échanges et consultations sur l'évolution de la situation de l'Hôtel-Dieu, avec des responsables médicaux, des représentants des personnels et avec les pouvoirs publics et la Ville de Paris, et a notamment déjà annoncé le renoncement au déménagement du siège de l'AP-HP sur le site de l'Hôtel-Dieu ;

Considérant également qu'il s'est engagé à soutenir l'ensemble des services d'urgences de l'AP-HP et à améliorer leur fonctionnement par la fluidification de l'aval et un programme d'investissement dédié ;

Considérant en outre, que le Directeur général a affiché sa volonté de donner des perspectives et une ambition médicale pour le projet de Nouvel Hôtel-Dieu, qui doit être enrichi sur la base du rapport du Pr FAGON ;

Considérant enfin qu'il a été réaffirmé que l'ensemble des acteurs concernés doivent être entendus, respectés et associés dans la poursuite de ce projet ambitieux ;

Sur la proposition de l'Exécutif municipal,

Le Conseil de Paris :

- Se félicite de l'ambition réaffirmée par l'AP-HP de garder la vocation hospitalière et universitaire du site de l'Hôtel-Dieu ;
- Emet le vœu que ces décisions soient de nature à éteindre les polémiques, lever les ambiguïtés et les incertitudes et que ce climat apaisé permette l'élaboration rapide d'un projet ambitieux et innovant pour le Nouvel Hôtel-Dieu ;
- Gardera toute sa vigilance, afin que l'accueil hospitalier à l'Hôtel-Dieu en urgence au centre de Paris réponde bien aux besoins identifiés de la population concernée.